

Versement postal sur le compte de paiement d'un tiers, chèques circulaires de bpost, mandat de poste national et paiement de mandats internationaux en Belgique

Tarifs fixés en exécution des Conditions générales¹, conformément au Titre II de la loi du 10 décembre 2009 relative aux services de paiement, à l'article 139, § 2, alinéa 1, de la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques de marché et à la protection du consommateur et à l'arrêté royal du 23 mars 1995

N° 24 du 01/02/2012

I. OPÉRATIONS DE GUICHET

Versement postal sur le compte de paiement d'un tiers (par un donneur d'ordre **qui n'est pas** titulaire ni mandataire du compte, et qui **n'est pas non plus** un employé fédéral dans le cadre de l'exercice de sa mission professionnelle, qui verse une somme sur un compte courant postal d'une Autorité fédérale belge ou d'un Organisme ou une entité fédérale belge et dont l'opération de paiement est traitée comme un dépôt sur un compte propre) :

- tarif de base (dans le bureau de poste ou Point Poste) :
 - a. sur un compte d'un tiers auprès de Banque de La Poste ou un compte courant Postal d'un tiers auprès de bpost: 0,85 €
 - b. sur un autre compte en Belgique que ceux sous a. : 2,80 €
- supplément pour versement postal de pièces de monnaie²:
 - a. jusqu'à 50 pièces: gratuit
 - b. plus de 50 pièces en vrac : 5,00 €
 - c. en clips : gratuit

Paiement d'un chèque circulaire³ au guichet d'un bureau de poste, émis à charge d'un compte courant postal auprès de bpost (en espèces ou barré): 0,00 €

Paiement au bénéficiaire d'une assignation postale :

- à charge de l'ONP, du SPF Sécurité sociale (Personnes handicapée) et du SPF Finances (Contributions directes) en espèces : gratuit pour le bénéficiaire ;
- à charge de la Caisse des dépôts et Consignations pour crédit sur un compte bancaire en Belgique : voir tarif de base Versement postal ici dessus.

Émission et paiement en espèces d'un mandat de poste national (service électronique au guichet en Belgique) :

¹ Les Conditions générales applicables au versement postal sur le compte de paiement d'un tiers et au mandat de poste national sont disponibles dans votre bureau de poste et sur www.bpost.be.

² Les mêmes modalités de tarification sont appliquées aux dépôts d'argent, en pièces de monnaie, par le titulaire ou mandataire, sur un compte propre ouvert auprès de Banque de La Poste.

³ Depuis le 14 juin 2010, le paiement en espèces des chèques circulaires émis à charge d'un compte, ouvert auprès d'un établissement de paiement que Banque de La Poste ou bpost, n'est plus offert aux guichets de bpost .

- frais d'émission fixes : 4,00 €
- revalorisation de mandats de poste nationaux émis avant le 5 décembre 2005 : 2,00 €
- déblocage de mandats de poste nationaux émis à partir du 5 décembre 2005 : 0,00 €
- avis de réception : frais de port correspondant à un envoi ordinaire ou recommandé
- avis de paiement : frais de port correspondant à un avis de réception

Paiement en espèces d'un mandat de poste international en Belgique (émis à l'étranger et remboursement après remise par bpost d'un envoi contre remboursement⁴):

- par mandat de poste international (voir remarque ci-dessous) : gratuit pour le bénéficiaire

Remarque importante : afin de réduire au minimum les risques, le montant maximum autorisé par mandat de poste diffère d'un pays à l'autre (renseignements : Postinfo 022/012345).

II. OPÉRATIONS À DOMICILE

- Paiement au bénéficiaire d'une assignation postale ONP ou SPF Sécurité sociale (Personnes handicapées) qui peut être effectué en main propre et à domicile : gratuit pour le bénéficiaire.
- Versement postal sur le compte d'un tiers par l'entremise de votre facteur en tournée :
 - a. sur un compte d'un tiers auprès de Banque de La Poste ou un compte courant Postal d'un tiers auprès de bpost: 0,85 €
 - b. sur un autre compte en Belgique que ceux sous a.: 2,80 €

(*) Les tarifs de Banque de La Poste et de Western Union sont mentionnés dans une documentation séparée. Pour de plus amples informations à propos des services postaux, vous pouvez vous adresser au guichet des bureaux de poste ou par téléphone à Postinfo au 022/012345.

⁴ Tarif pour le remboursement après remise d'un envoi contre remboursement en provenance de l'étranger (TFP3) : € 10,00